

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 25A0006

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE DE LA SÉANCE
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	15	27/06/2025	03/07/2025

Séance du jeudi 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 3 juillet à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de la Mairie de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.

TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. PRECIGOUT K., CHAPTAL C.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme LOUBET N. donne pouvoir à M. OMBRAS S.
Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.
M. ROUX Y. donne pouvoir à Mme BERENGER C.
Mme WAYOLLE A.
Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES
APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
D'ÉLECTRICITÉ DU GARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-20

Vu la délibération N°2025-51 en date du 20 MAI 2025 par laquelle le comité syndical mixte d'électricité du gard SMEG a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications et ce conformément aux dispositions visés ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Les statuts actuels du SMEG ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 MAI 2015
- Le champ d'intervention du syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG.
 - Apporter des précisions sur les articles des statuts.
 - La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE
(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'APPROUVER la modification statutaire ci-dessus présenté et entérine la délibération N°2025-51 du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard en date du 20 Mai 2025.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire de Vézénabres
Sébastien OMBRAS

